



Un été de violences

Éditorial par André Grépillat, Psychologue CRIAVS Rhône-Alpes

L'été est la saison où le pays se met au repos ; c'est les vacances. Mais cette année, l'actualité ne nous a pas épargné pendant la trêve estivale, en nous bombardant d'un flot de manifestations de violence ; de violences, faudrait-il dire puisqu'elles concernent des domaines très différents de la vie de notre société.

Sans doute convient-il de s'y arrêter un instant, en se rappelant que le cadre de la prise en charge de nos patients auteurs d'agression sexuelle, dans ses dimensions soignante, judiciaire et sociale, ne peut s'exonérer d'une réflexion sur le méta-cadre sociétal dans lequel il s'inscrit.

Les médias se sont fait l'écho de plusieurs faits d'incivilité sur la route, qui ont dégénéré en rixes très violentes entre conducteurs, suscitant chez chacun d'entre nous une certaine incompréhension devant un tel déchaînement pour des causes qui nous semblent si bénignes. Cela ne peut que nous rappeler ce qui se passe parfois dans le sport. Quand on voit le déploiement de forces de sécurité à l'abord et dans certains stades, on ne peut que se demander si notre société n'en devient pas réduite à tenter de contenir une violence qui monterait en puissance de façon exponentielle.

Sur un tout autre plan, on n'a jamais autant parlé, ces derniers temps, d'un possible échec à propos de l'engagement de forces internationales dans certains pays pour les aider à retrouver la paix civile nécessaire à leur développement. Là encore, c'est la perplexité qui nous gagne devant cette difficulté à contenir la violence alors que les moyens militaires les plus puissants de la planète sont engagés.

Grenoble et son agglomération, mais d'autres lieux en France dont on a certes moins parlé, ont été touchés par une explosion de « violences urbaines ». Ce n'est pas le lieu ici de tenter d'analyser ce phénomène, mais nous pouvons nous interroger sur les effets sur l'opinion publique du traitement médiatique et politique de ces événements. Ne peut-on parler d'une certaine agitation de ces milieux, qui peut concourir à cultiver, chez nos concitoyens, un sentiment d'insécurité d'autant plus fort qu'il peut rencontrer chez certains un défaut dans ce que nous, psychologues, appelons sentiment de sécurité interne.

Or cette fonction, essentielle au développement psychique de l'individu et à sa capacité de nouer des relations conviviales avec son entourage et de respecter les règles de la vie en société, se construit dès la plus petite enfance grâce à un environnement aimant enraciné dans un processus de culture (à entendre dans un sens large, au-delà des faits de civilisations qui en sont la traduction au sein de tel ou tel groupe humain).

Est-ce là que le problème trouve sa source, dans un défaut de la transmission au sein de cette institution fondamentale qu'est la famille ? Nous aurons l'occasion d'y réfléchir lors de notre prochaine étude du 4 février 2011 qui aura pour thème « la violence sexuelle et la famille ».

Notre société change très vite, et nous mesurons avec peine les effets de ces transformations sur notre vie sociale. Dans leur Prélude à un petit ouvrage paru en 2009 (Sigmund Freud, Nestor A. Braunstein, Jacques Nassif. Psychanalyse ou morale sexuelle : un dilemme centenaire. Ed. Erès 2009), N. Braunstein et J. Nassif affirment que la « maladie nerveuse des temps modernes » analysée par S. Freud en 1908 ne se manifeste certainement plus dans les mêmes termes qu'aujourd'hui ; et de citer, parmi les symptômes qui nous concernent aujourd'hui, entre autres, la dépression et le suicide, les nouvelles addictions (dont celle à la pornographie), l'indifférence massive de certains adolescents, la précarité grandissante du lien de couple, l'indifférence en matière de vie communautaire.

Sans doute convient-il d'y ajouter le désarroi éprouvé par les familles des auteurs de violences sexuelles, à la fois conséquence et parfois source du passage à l'acte transgressif, et qui rejoint cette question essentielle de la transmission et de ses aléas.

Journée d'étude 2011 du CRIAVS Rhône-Alpes : La violence sexuelle et la famille

La 3e journée d'étude du CRIAVS Rhône-Alpes se déroulera le

Vendredi 4 Février 2011 au CRDP de Grenoble.

Avec : **Anne-Claude AMBROISE-RENDU** (Historienne), **André CIAVALDINI** (Directeur de Programme CRIAVS RA), **Dominique FOUGEYROLLAS** (Epidémiologiste), **André GRÉPILLAT** (Psychologue clinicien, CRIAVS RA), **Pierre LAMOTHE** (Médecin psychiatre, CRIAVS RA), **Pascal MARIOTTI** (Directeur Centre Hospitalier Alpes-Isère), **Brigitte PÉRILLÉ** (Chargée de l'Enfance et la famille), **Bernard SAVIN** (Psychologue), **Dominique STRAUB** (Médecin psychiatre, CRIAVS RA), **Irène THÉRY** (Docteur en sociologie)

Associations : AISPAS, Passible, Planning Familial, SOS Incestes pour revivre

La famille est un espace indispensable à la compréhension des violences sexuelles agies, cela pour différentes mais complémentaires raisons. D'une part, les violences sexuelles sont principalement actées dans un cadre familial ; d'autre part leurs auteurs, comme tous les humains, ont été élevés dans une famille, peuvent en avoir constitué une dans laquelle, soit ils vivent toujours, soit ils retourneront après un délai plus ou moins long à la suite d'un jugement ou d'un temps d'incarcération.

Nous sommes ainsi face à deux champs différents de questions. Le premier est celui de la famille comme lieu de violences sexuelles. Celles-ci sont classiquement de deux ordres : les viols conjugaux et les violences incestueuses, qu'elles soient intergénérationnelles ou intragénérationnelles. Pour les violences sexuelles faites aux femmes, 11% d'entre elles déclarent en avoir été victimes dont 40% d'entre elles dans leur minorité. A ce titre il convient de rappeler que l'enquête Contexte de la sexualité en France (INSERM et INED, 2006) révèle que 10% des femmes et 3% des hommes ont subi au moins un rapport ou une tentative de rapport sexuel forcé avant leur majorité. Pour les faits d'inceste rappelons que la conférence de consensus de 2003 indique, sur la base des chiffres de l'ODAS et de la SNATEM, qu'en 2001 les abus sexuels sur enfants représentaient un tiers des situations de maltraitance, les viols représentant un quart de cet ensemble. L'inceste en France représenterait 75% des situations d'agressions sexuelles d'enfants, 57% des viols sur mineurs et constituent 20% des procès d'Assises.

Le second est celui de la famille comme lieu de vie de l'auteur, sans qu'en son sein il ne développe des violences. C'est dans cet espace qu'a vécu ou que continue de vivre l'auteur par exemple lorsqu'il sort d'incarcération, que ce soit sa famille d'origine ou celle qu'il a formée.

On comprend, et la clinique le montre, que ces deux espaces se répondent et parfois se confondent. Mais le plus souvent, et cela sous le poids de l'impact, dont celui médiatique n'est pas à délaissier, des faits de violences, on ne pense la famille que comme le lieu de celles-ci, oubliant que c'est avant tout un environnement premier pour l'enfant et un lieu d'accueil de vie pour le sujet auteur. Quelle valeur symbolique aujourd'hui dans notre corpus social est-il fait à la pédophilie intrafamiliale, à l'inceste alors même qu'une loi visant à « identifier, prévenir, détecter et combattre » l'inceste vient de voir le jour. Pourquoi dans cet espace, qui devrait par essence d'humanité être un lieu de protection, se développe des violences délabrantes pour la psyché de ceux qui en forme l'avenir ? Comment la justice prend elle en compte les dimensions symboliques des liens constituant le familial ? De quelles mesures disposent nos autorités judiciaires pour les identifier, les renforcer, les protéger mais aussi les maintenir après que des actes en aient parfois altérés le sens ? Quels liens peuvent se redéployer dans l'espace familial une fois qu'un auteur de violence a été identifié ? Une fois qu'après avoir purger sa peine il retourne dans sa famille ? Là encore, quels moyens, sanitaires, thérapeutiques, sont mis à disposition de ces familles pour élaborer l'inélaborable antérieur qui a conduit à une situation de violences intra ou extra familiales ?

Ce sera le but de cette journée d'étude que de tenter de démêler l'écheveau des questions qui s'articulent autour de ce double thème : famille et agressions sexuelles.

Lettre d'information du CRIAVS Rhône-Alpes n° 13 - Septembre 2010

Les inscriptions en ligne sont désormais ouvertes, les places sont limitées.

Entrée libre uniquement sur inscription préalable

Le nombre de places étant limité nous vous demandons de nous prévenir en cas d'empêchement, pour permettre au plus grand nombre d'assister à cette journée.

Date limite d'inscription : 15 janvier 2011

[Pour s'inscrire en ligne directement](#) sur le site Internet du CRIAVS Rhône-Alpes

Par téléphone au 04 76 50 45 71 ou par email contact@criavs-ra.org

Prévention des Violences Sexuelles

Délégation de Grenoble

Le prochain **COPIL PRÉVENTION** (COmité de Pllotage pour la prévention des violences sexuelles) de l'agglomération grenobloise se réunira le **jeudi 07 octobre 2010** de 9h à 11h au CRIAVS Rhône-Alpes.

Délégation de St Étienne

Le 19 juillet le CRIAVS-RA Délégation de Saint-Etienne a rencontré le **CODES** (Comité Départemental d'Education pour la Santé) afin de développer avec des partenaires expérimentés le **volet prévention** faisant partie des missions du CRIAVS.

Une connaissance mutuelle a permis de mieux cerner les champs d'intervention du CODES et ainsi mieux déterminer nos spécificités d'actions respectives.

Différents contacts se sont établis avec notamment des psychologues dans le soutien à la mise en place soit d'une réflexion sur leur pratique dans le cadre du PEP (Parcours d'Exécution de la Peine), ou de l'aide à la mise en place d'un groupe thérapeutique en milieu carcéral.

Des rencontres sont prévues dans ce cadre dès le mois de septembre.

Partenariats et travaux en cours avec l'UCSA La Talaudière - Délégation de St Étienne

Le travail engagé depuis plusieurs mois avec l'**UCSA de la Maison d'Arrêt de la Talaudière** permet de développer le **repérage et l'accueil des détenus AVS**, avec une implication de l'équipe notamment autour des passations de QICPAAS, qui doivent permettre un meilleur **repérage psychopathologique** dans le but de **former des groupes de parole ou thérapeutiques adaptés**.

Ce projet se construit également en lien avec la mise en place future des quartiers arrivants.

Note de lecture : La violence sexuelle des mineurs : Victimes et auteurs : de la parole au soin

Marie-Laure GAMET ; Claudine MOÏSE ; Mireille BONIERBALE, Préfacier. *La violence sexuelle des mineurs : Victimes et auteurs : de la parole au soin*. Paris : Dunod, 2010, 256 p. (Enfances)

La violence sexuelle des adolescents ne se confond pas avec celle des adultes. Pour beaucoup, elle témoigne de la méconnaissance de la sexualité et de tentatives inadaptées d'appliquer des modèles caricaturaux, véhiculés, entre autres, par la pornographie, où se confond sexualité et violence.

Des expériences d'éducation à la sexualité, dans divers établissements de placement, de mineurs impliqués dans des infractions à caractère sexuel, montrent tout l'intérêt de ces démarches. Dans une société où la sexualité semble omniprésente, les enfants et les adolescents n'ont souvent, à leur disposition pour se construire que des images surexposées et réductrices de celle-ci.

Marie-Laure Gamet (Médecin urgentiste et sexologue) et Claudine Moïse (Sociolinguiste), nous exposent dans un livre, issu de leur rencontre lors du CIFAS (Congrès International Francophone sur l'Aggression Sexuelle), de 2007, à Paris, « Les violences sexuelles des mineurs : victimes et auteurs : de la parole au soin » (Dunod 2010), tout l'intérêt de ces temps d'éducation à la sexualité, mais aussi de consultation de sexologie dans les thérapies des jeunes auteurs et/ou victimes de violence sexuelle.

L'analyse des connotations sexuelles dans la violence verbale est tout à fait passionnante.

Un bémol, cependant, mais peut-être dû à leur nombre sur la question, l'approximation des références aux textes de loi. (Pour mémoire :

- 1998 : mise en place de suivi socio-judiciaire prononcé lors du jugement et à effet après incarcération, Loi n°98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs ;

- 2008 : intégration des psychologues comme praticiens traitant dans le cadre du dispositif d'injonction de soin « praticien- médecin coordonnateur- Juge d'Application des Peines », Circulaire DGS/MC4 no 2008-213 du 18 juin 2008 relative à l'évolution du dispositif de l'injonction de soins;

- et 2007 : remise de peine dépendantes des soins engagés lors de l'incarcération Loi n°2007-1198 du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs) - [textes législatifs disponibles en ligne](#)

Ce livre va dans le sens d'une prise en charge spécifique des mineurs auteurs et/ou des victimes de violence sexuelle, adultes en devenir, articulée entre psychothérapie, consultations de sexologie et accès à une éducation à la sexualité.

Frédérique Lavèze

Agenda Juin 2010

Détails, contacts et programme des événements ci-dessous sont disponibles [ici](#).

Manifestations organisées par le CRIAVS Rhône-Alpes :

[Le programme des Soirées 2010/2011](#) du CRIAVS Rhône-Alpes - Délégation de Grenoble est en ligne

* 30 septembre 2010 : Soirées du CRIAVS - Délégation de Grenoble : "**Groupe, groupalité et travail multidisciplinaire dans la prise en charge des Auteurs de Violences Sexuelles**" par André CIAVALDINI. [En savoir plus](#)

* 06 octobre 2010 : Rencontres du CRIAVS - Délégation de Saint-Etienne : "**La violence extrême**" par Maurice BERGER. [En savoir plus](#)

Septembre 2010

* 09 septembre 2010 : **La justice des mineurs en question : regards croisés chercheurs et professionnels.**

* 20 et 21 septembre 2010 : AISPAS : **Formation pédagogique : Approche pédagogique des agressions sexuelles.**

* 22 et 23 septembre 2010 : AISPAS : **Formation théorique : Approches psychologiques des agressions sexuelles.**

* 24 septembre 2010 : AISPAS : **Formation théorique : Approches juridiques des agressions sexuelles.**

* 27 et 28 septembre 2010 : 59èmes journées nationales de formation continue : "**Quels dispositifs pour la psychiatrie ? Du sanitaire au social : différences et convergences**".

* 30 septembre 2010 : **Première journée d'étude sur l'inceste: "L'inceste : pourquoi le drame arrive"**.

Retrouvez [l'agenda en ligne](#) et l'ensemble des événements importants pour le reste de l'année 2010/2011

Documentation

Retrouvez chaque semaine les informations repérées nationalement concernant la presse, les derniers articles, rapports et autres documents publiés sur la thématique, la veille médias ainsi que la veille juridique.

[Consultez les derniers bulletins et/ou inscrivez vous en ligne](#)

Lettre d'information du CRIAVS Rhône-Alpes n° 13 - Septembre 2010

* THESEAS, base nationale des CRIAVS :

Retrouvez [les dernières références d'ouvrages entrées en juillet / août](#) par l'ensemble des CRIAVS

Également [les derniers articles référencés](#)

[Accès à la base de données documentaire nationale des centres ressource](#)

* SERVICES EN LIGNE :

- Consulter le [panorama de presse de juillet/Août 2010](#)

- Les [dernières publications repérées](#) et notamment :

. Cour des comptes. Le service public pénitentiaire : "Prévenir la récidive, gérer la vie carcérale". FRANCE : Paris ; La Documentation française, Juillet 2010, 227 p.

. VERSINI Dominique. *Enfants délinquants pris en charge dans les centres éducatifs fermés : 33 propositions pour améliorer le dispositif*. FRANCE : Défenseur des enfants- Juillet 2010 - 93 p.

. Santé mentale des jeunes en insertion : *une étude des missions locales et des centres d'examens de santé*

- Revue de sommaires francophones et anglophones (en collaboration avec le CRIR-AVS PACAC)

[Consultez les bulletins hebdomadaires de la documentation](#)

- [Éléments repérés dans les médias](#) : cinéma, expositions, télévision...

* Le centre de documentation du CRIAVS Rhône-Alpes répond à vos demandes documentaires et d'ouvrages gratuitement par email, téléphone ou directement sur place sur RDV à Grenoble. [Consultez les informations concernant le fonds documentaire ou le fonctionnement du centre de documentation](#).

Diplôme Inter-Universitaire "Approches Cliniques, Thérapeutiques et Juridiques des Auteurs de Violences Sexuelles"

Rentrée 2010-2011 : inscriptions ouvertes pour ce DIU créé en partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2, l'Université Claude Bernard Lyon I et l'Université Joseph Fourier de Grenoble.

Cet enseignement a pour objectif d'apporter une connaissance suffisante et actualisée des questions cliniques nécessaires pour la prise en charge thérapeutique des auteurs de violences sexuelles.

Il repose sur le principe d'une approche pluriaxiale: clinique, thérapeutique et éthique mais aussi pénale et judiciaire.

Lettre d'information du CRIAVS Rhône-Alpes n° 13 - Septembre 2010

Il concerne les praticiens et les chercheurs (médecins, psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux, juristes, sociologues, anthropologues...) qui désirent approfondir leurs connaissances et construire leurs pratiques dans ce domaine, au delà de leur formation initiale.

Il participe à la mise en place d'une base de connaissances communes et au développement de réseaux pour des professionnels, souvent isolés, confrontés à un domaine clinique encore en recherche.

Enfin, il permet aux étudiants d'acquérir une formation spécifique en vue de leur orientation, et il peut participer utilement à la formation des cliniciens souhaitant s'orienter vers l'expertise pénale.

En savoir plus : [programme, inscription, contacts](#) (disponible sur le site internet)

Pour [Vous inscrire à la lettre d'information mensuelle du CRIAVS Rhône-Alpes](#)

Inscrivez-vous sur le site Internet du CRIAVS Rhône-Alpes sur www.criavs-ra.org ou faites une demande papier auprès du secrétariat (contact@criavs-ra.org).

Contacts

Secrétariat central - Délégation de Grenoble (Dessert Ardèche, Dôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie) :
9 place Victor Hugo 3800 GRENOBLE
Tél : 04 76 50 45 71
Fax : 04 76 50 45 80

Délégation de Lyon (Dessert Ain et Rhône) :
20 rue Delandine 69002 LYON
Tél : 04 72 40 22 40

Délégation de Saint-Étienne (Dessert Loire et Haute-Loire) :
CHU De Bellevue Boulevard Pasteur 42055 Saint-Étienne cedex 2
Tél : 04 77 12 78 51

N°SIRET : 130 006 026 00012
N°Agrément de formation continue : 82 38 04613 38